

Risque incendie sur le territoire

- Archives - Mandat 2014-2020 - Actualités - Année 2019 - Août -



Publication date: lundi 12 août 2019

COMMUNIQUÉ DES SAPEURS-POMPIERS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

« Les feux de forêts ne sont pas une fatalité ! »

Les conditions météorologiques que nous allons connaître à compter de lundi 12 août dans les Bouches- du-Rhône, à savoir un épisode de vent fort de secteur nord, vont engendrer un niveau de danger élevé d'incendie de forêt.

Plusieurs autres départements du Sud de la France se trouvent dans une situation similaire ce qui doit renforcer la vigilance de tout un chacun. Samedi 10 août, près de 40 hectares ont été parcourus dans les Alpes de Haute-Provence.

Le Mistral soufflera en effet sur tout le département dès lundi matin et pourra atteindre 75 km/h en rafales. Cet épisode venteux devrait s'étendre jusqu'à jeudi voire vendredi.

Il est donc indispensable que chacun se mobilise afin d'éviter tout départ de feu pendant ces journées à risques et préserver ainsi notre patrimoine naturel et la biodiversité.

500 pompiers supplémentaires seront ainsi mobilisés en soutien des 500 déjà quotidiennement présents dans les casernes du département.

Dans ce contexte, les Pompiers¹³ vous rappellent que **tout brûlage est strictement interdit** et que **les mégots de cigarettes ne doivent pas être jetés par les fenêtres des véhicules.**

Ces gestes irrespectueux de l'environnement déclenchent fréquemment des feux de broussailles et de forêts dont les conséquences sont rarement anodines alors que la végétation est particulièrement sèche.

Ces derniers jours, plusieurs brûlages ont été constatés et ont nécessité l'intervention des pompiers ainsi que des forces de l'ordre alors amenées à verbaliser certains contrevenants.

La réalisation de travaux pouvant générer des points chauds ou des étincelles (emploi de disquieuses, de machines thermiques, d'enfumeurs pour abeilles) et ainsi susceptible d'être à l'origine d'un départ de feu, doit être impérativement différée tant que le vent sera présent.

Les randonneurs et sportifs fréquentant les espaces naturels doivent être vigilants, afin non seulement de ne pas causer de départs de feux, mais également de ne pas se trouver en danger si un feu survenait.

Dans ce contexte, certains massifs forestiers ne seront pas accessibles au public, en particulier sur Sulauze, Castillon, la Côte bleue, les Barjaquets et l'Arbois.

**Car oui, les feux de forêts ne sont pas une fatalité !
Près de 75% d'entre eux trouvent pour origine une imprudence ou le non-respect de consignes de sécurité, en particulier avec le jet de mégot et la réalisation de travaux déjà évoqués.**



En toutes situations soyons citoyens, soyons prudents, soyons responsables !

- Pas de jet de mégots de cigarettes
- Pas de brûlages ou de travaux avec des points chauds à proximité des massifs Respectez les interdictions de fréquentation des espaces boisés
- Soyez vigilants quant au risque d'envol d'objets : mobilier de jardins, bâches ...

En cas de départ de feu, j'appelle immédiatement les pompiers au 112

Suivez les consignes des Pompiers 13 sur les réseaux sociaux !

Pour info : Les 6200 Pompiers 13 ont réalisé 142 000 interventions en 2018, soit un secours toutes les 3 minutes et ce depuis les 62 casernes du département et au moyen de leurs 1500 véhicules de secours. Depuis janvier, 165 départs de feu totalisant une quarantaine d'hectares de végétation brûlés ont été traités par les sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône.

FEUX DE FORÊT

LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**TÉMOIN D'UN
DÉBUT D'INCENDIE,
JE DONNE
L'ALERTE**
en localisant le feu
avec précision



**JE ME
CONFINE DANS
MA MAISON**
elle est mon
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

#attentionfeuxdeforet



attention-feux-foret.gov.fr

En partenariat avec



DICOM-DSPRIA/FF/1909S - Avril 2019